

Publié le 23/03/2026

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au château d'Ouézy sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Jacques-Yves OUIN, Ann BAUGAS (arrivée à 19h), Philippe PESQUEREL, Nathaly MONROCQ, Florence SERANDOUR, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Laurent DECLERCK, Jean-Christophe CARON (suppléant de Stéphane AMILCAR), Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER (arrivée à 18h45), Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Céline LEGRIGEOIS, Patrice MARTIN, Laurence MORIN, et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Thomas LEROY (pouvoir à Florence GUÉRIN), Marianne TURPIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Éric DUVAL, Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Coralie ARRUEGO, Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Alexandra LEPINAY (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Matthieu PICHON (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Alexandre PIGEONNIER, Christel POIROT, Alain BOHEME

Secrétaire de séance : Lydie MAIGRET

Date de convocation :

26.02.2026

06.03.2026

Date d'affichage

26.02.2026

06.03.2026

Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	31
Titulaires	30
Suppléants	1
Pouvoirs	4
Votants	35
Quorum	23

Délibération n° 2026 / 42

Objet : OTRI – Acquisition de deux véhicules de collecte pour le renouvellement du parc-Budget 2026

Dans le cadre de la continuité du renouvellement du parc de véhicules de collecte et de la mise en œuvre des missions de tri et de valorisation des déchets, OTRI doit s'équiper de deux nouveaux véhicules auprès de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) :

- Un véhicule polyvalent destiné à la collecte des biodéchets, des ordures ménagères résiduelles (OMr) en tarification incitative, et des déchets sélectifs d'un montant HT de 255 310,05 € soit un TTC de 306 138,26 €.
- Un véhicule spécifique dédié à la collecte des déchets verts, du verre, et au transfert des bennes de la déchèterie d'un montant HT de 319 273,63 € soit un TTC de 382 894,56 €.

Ces acquisitions s'inscrivent dans la stratégie de modernisation du parc automobile d'OTRI, visant à améliorer l'efficacité des services de collecte et à répondre aux exigences réglementaires en matière de gestion des déchets.

Il est rappelé que l'UGAP est contraint d'actualiser les montants de ses devis tous les 15 jours en fonction des évolutions tarifaires. Les montants présentés ci-dessus sont donc susceptibles d'être ajustés. Cependant, le montant définitif autorisé à la signature ne dépassera pas les prévisions budgétaires 2026 allouées à ces acquisitions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve l'acquisition des deux véhicules auprès de l'UGAP pour un montant total de 689 032,82 € TTC (306 138,26 € pour le véhicule polyvalent et 382 894,56 € pour le véhicule spécifique).

↳ Autorise le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr